

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU GIESSEN ET DE LA LIEPVRETTE



RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

\*\*\*\*\*

ADOPTÉ LE 25 AVRIL 2019



*L'arrêté interpréfectoral du 13 juillet 2004 a fixé le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Giessen et de la Lièpvrette*

.....

*La composition de la Commission Locale de l'Eau a été renouvelée par arrêté du 19 mars 2019*

## **1. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE**

---

Le SAGE approuvé par arrêté inter-préfectoral depuis le 13 avril 2016 est entré dans sa phase de mise en œuvre.

La stratégie du SAGE se décline en 5 objectifs prioritaires, qui devront dès lors être traduits dans les documents qui composeront le SAGE, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource et le Règlement. Les objectifs prioritaires qui découlent de cette stratégie sont les suivants :

- Objectif n°1 : Favoriser une gestion équilibrée des milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective de l'atteinte du bon état
- Objectif n°2 : Assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource
- Objectif n°3 : Améliorer la gouvernance de l'eau
- Objectif n°4 : Résoudre les problèmes persistants de pollutions ponctuelles et diffuses
- Objectif n°5 : Limiter et prévenir le risque inondations

L'arrêté préfectoral de composition de la CLE est arrivé à caducité en octobre 2018.

L'animatrice a organisé avec la Préfecture du Bas-Rhin la consultation des différentes parties prenantes des collèges de la CLE pour la re-désignation des représentants. L'arrêté a été pris le 19 mars 2019.

## **2. REUNIONS**

---

### *➤ Commission Locale de l'Eau*

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 25 avril 2019 à Sélestat, en présence du Sous-Préfet de Sélestat, à l'occasion de sa réinstallation. En effet, le renouvellement complet de la CLE a été fait, l'arrêté préfectoral étant sorti le 19 mars 2019.

L'ordre du jour était le suivant :

- Election du Président et des vice-présidents
- Désignation du bureau
- Questions importantes SDAGE et PGRI
- Rapport d'activités 2018
- Travail sur les zones humides
- Points divers

22 personnes assistaient à cette séance

➤ *Bureau de la CLE*

Le bureau de la CLE ne s'est pas réuni en 2019.

### 3. ETUDES

---

➤ *Plan de gestion stratégique des zones humides*

L'année 2019 a été surtout consacré au benchmark pour l'élaboration d'un plan d'actions, après le travail de classification des zones humides sur la base d'indicateurs, qui avait abouti en 2018 à caractériser la vulnérabilité des zones humides ainsi que les grands objectifs de d'intervention.

Plusieurs typologies d'actions ont ainsi été identifiées pour être soumises à discussion lors du bureau de la CLE de février 2020.

➤ *Suivi de la mise en œuvre des actions du SAGE portées par les collectivités*

Dans le cadre de la prescription du PPRI sur le Giessen amont, les collectivités ont sollicité l'animatrice du SAGE pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme.

Par ailleurs, l'animatrice a été associée aux études de continuité écologique sur le Giessen et la Lièpvrette.

Sur 2019, l'animatrice a participé à 8 réunions dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SAGE.

### 4. AVIS DE LA CLE SUR LES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

---

➤ *Accompagnement des porteurs de projet*

La stratégie du SAGE est basée sur le rôle que la CLE a souhaité avoir, en tant que chef d'orchestre de la gestion de l'eau sur le bassin versant.

Aussi, la cellule d'animation assure un accompagnement des porteurs de projets qui le souhaitent, afin d'intégrer les enjeux et objectifs du SAGE dans leur projet, identifier les bons interlocuteurs, le tout, dans un objectif Eviter-Réduire-Compenser.

Le projet de la déviation de Chatenois a continué à faire l'objet d'échanges réguliers entre la cellule d'animation et le porteur de projet pour la mise en œuvre des mesures compensatoires. Un programme de restauration plus ambitieux sur le Muehlbach a notamment été discuté, et la DREAL, dans la suite du travail collaboratif avec la CLE, a sollicité l'accompagnement de la cellule d'animation pour l'élaboration de ce programme, en lien avec la CL Ried aux Chateaux.

Des particuliers ont également été dirigés par les élus vers la cellule d'animation, ainsi que des entreprises. Cet accompagnement a permis d'intégrer la gestion de l'eau dans manière globale dans les projets, d'anticiper un certains nombres d'impact et d'aider à la conception le moins impactant possible pour les milieux.

Pour 2019, cela a fait l'objet de 8 sollicitations et 7 réunions de travail.

➤ *Dossiers soumis à l'avis de la CLE*

En 2019, l'avis de la CLE a été sollicité sur 1 dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

- ✓ Demande d'autorisation temporaire de prélèvement d'eau dans les cours d'eau au bénéfice des agriculteurs irrigants, pour la campagne 2018 : ce dossier a été déposé par la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Elle concernait les demandes de prélèvements en cours d'eau pour permettre l'irrigation des parcelles agricoles.

L'arrêté préfectoral de la CLE étant échu au moment de la consultation, la CLE n'a pu émettre d'avis officiel, mais un courrier à la Police de l'eau a tout de même été envoyé afin de rappeler les avis précédents de la CLE.

➤ *Dossiers de déclaration transmis pour information de la CLE*

- Captage d'une source à Breitenbach
- Prolongement d'un passage busé sur le Luttenbach à Breitenau
- Reprise d'enrochement des berges du Giessen à Lalaye
- Travaux de stabilisation des berges du Giessen à Neuve-Eglise
- Réfection d'un mur en berge sur l'Aubach à Scherwiller
- Construction d'une messagerie au Parc d'activités économique du Giessen à Scherwiller
- Mise en place d'un point cadre sur le Kientzelgottbach à Thanvillé
- Travaux d'entretien d'ouvrages hydrauliques sur le Giessen à Urbeis et Breitenau
- Réfection d'un mur de berges à Ste-Croix-aux-Mines

## 5. REPRESENTATION DU SAGE

---

➤ *Participation et représentations dans les différents réseaux*

Depuis 2016, le Comité de bassin a souhaité associer plus étroitement les SAGE aux instances de bassin. Aussi, 2 animatrices de SAGE, dont l'animatrice du SAGE Giessen-Lièpvrette, représentent l'ensemble des SAGE du bassin Rhin-Meuse dans les instances. Elles participent ainsi au Secrétariat Technique de Bassin. Elle a ainsi participé à une réunion du STB.

Par ailleurs, un groupe de travail Gestion quantitative a été créé auprès du STB, auquel l'animatrice du SAGE participe également. Une première réunion s'est tenue en 2019 sur la thématique des prélèvements agricoles. L'objectif était de valider la note stratégique à destination du comité de bassin.

En 2019, 2 réunions du réseau des animateurs des SAGE du bassin ainsi qu'une réunion des Présidents de CLE se sont tenues. Elles ont notamment permis d'échanger sur les stratégies de communication des différents SAGE et d'initier un travail de réflexion sur l'assistance d'un cabinet de communication auprès des animateurs SAGE à l'échelle de la Région Grand Est.

➤ *Réunions en représentation de la CLE*

L'animatrice du SAGE a représenté la CLE aux comités sécheresse du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin a entamé la démarche du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sur les communes amont du Giessen, suite à sa prescription par le Préfet fin 2018. L'animatrice du SAGE a participé aux réunions techniques et de concertation.

Dans le cadre de l'élaboration des PAOT, des réunions de travail avec les animateurs SAGE se sont également tenues.

Au total, sur l'année 2019, l'animatrice du SAGE a participé à 12 réunions en représentation de la CLE.

## 6. COMMUNICATION

---

La communication en 2019 a essentiellement consisté à informer les porteurs de projets et les collectivités sur les objectifs du SAGE, et les enjeux de la préservation des milieux aquatiques.

L'inauguration des digues de Sélestat ainsi que la commémoration de la crue de 1919 ont également été l'occasion de sensibiliser les élus au risque inondation, en complément de tout le travail de concertation des services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du PPRI du Giessen.

Par ailleurs, à l'échelle des SAGE de la Région Grand Est, un travail commun a été initié pour établir les principes d'une communication efficace dans le cadre des SAGE, avec le recours à un prestataire pour la création d'une boîte à outils pour les animateurs SAGE.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau  
Giessen-Lièpvrette